



**DECISION N° 289 - 17 / SEPMBPE/DGD du 06 SEP. 2018**

Portant création de la Brigade Mobile de M'bengué

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**

- Vu **la Loi n° 64-291 du 01 Août 1964**, portant Code des Douanes ;
- Vu **le Décret n° 2016-869 du 03 novembre 2016**, portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu **le Décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018**, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu **le Décret n° 2018-618 du 10 juillet 2018**, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu **le Décret n° 2017-45 du 25 janvier 2017**, portant attributions des membres du Gouvernement, tel que modifié par le Décret n° 2017-596 du 27 septembre 2017 ;
- Vu **le Décret n° 2017-265 du 03 mai 2017**, portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu **le Décret n° 2017-297 du 12 mai 2017**, portant promotion du Colonel DA Pierre Alphonse au grade de Colonel-Major des Douanes ;
- Vu **l'Arrêté n° 360 du 29 mai 2017**, portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

**Considérant** les nécessités du service ;

**D E C I D E**

**Article 1 :** Il est créée, au sein de la Direction Régionale de Korhogo, la Brigade Mobile des douanes de M'bengué.

**Article 2 :** La Brigade Mobile des douanes de M'bengué est rattachée à la Subdivision de la Surveillance et des Interventions de la Sous-direction des Opérations de Surveillance et des Interventions de Korhogo.

**Article 3 :** Placée sous la responsabilité d'un Chef de Brigade, assisté d'un Adjoint, la Brigade Mobile des douanes de M'bengué est compétente pour les opérations de recherche et de répression de la fraude douanière dans les limites de sa zone d'intervention.

**Article 4 :** Le Directeur Régional de Korhogo est chargé de l'application de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature.

**AMPLIATIONS**

- SEPMBPE/Cab 1
- IGD 1
- Toutes Direction Douanes 1

**LE DIRECTEUR GENERAL**

